

Public concerné

Agriculteurs en élevage de volailles

Durée

1 jour(s) / 7h

Lieux / dates

25/02/2025 > Romans-sur-Isère

Responsables de stage :

Christel NAYET

Contacts :

Fanny SAPET

FORMATION

Je me forme à la biosécurité en volailles fermières

Conditions de réalisation

Pré-requis : aucun

Objectifs pédagogiques

Mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène en élevage de volailles de ferme, conformément à l'arrêté de 2016.

Contenu

Cette formation sera adaptée aux différents types d'élevage : volailles fermières, volailles d'ornement, gibier etc..

Connaissance des bases scientifiques de l'influenza aviaire : caractéristiques du virus, résistances, vecteurs de diffusion.

Les nouvelles mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté de 2016 (séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, conduites en bande unique, épandage des fumiers, des lisiers et fientes).

Le plan de biosécurité, son organisation, les documents à conserver, les enregistrements, etc..

Plan de nettoyage et de désinfection.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.

Études de cas.

Échanges entre participants.

Méthodes d'évaluation

Évaluation des capacités acquises : auto-évaluation et questionnaire de fin de formation.

Autres informations

Date limite d'inscription : 3 semaines avant le début de la formation.

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation par la Chambre d'agriculture de la Drôme.

Vous êtes en situation de handicap, [cliquez ici](#).

Contact - Inscription

Accéder au formulaire en scannant ce QRcode

